

Le premier « ramaclé »



L'histoire du premier « ramaclé » révélée (1795)

Jusqu'à ce 7 octobre 2023 où je dépouillais les photos des archives communales d'Aubière afin de les trier, j'étais persuadé, comme tous les lecteurs de *Racines Aubiéroides* que le premier « ramaclé »¹ avait été construit (illégalement) par Guillaume Bayle, en 1819 ².

Et, ce jour-là, je lisais plusieurs documents qui révélaient qu'un escalier enjambant une branche du ruisseau (béal du moulin longeant les maisons aux Ramacles) dont la construction avait reçu l'aval de la commune d'Aubière et du conseil du district de Clermont dès 1795 !

Une fois de plus, un nouvel écrit antérieur se voyait infirmé par les découvertes que nous offre chaque jour la lecture des archives communales d'Aubière.

C'est la pétition envoyée par Pierre et Jean Villevaud ³, aux officiers municipaux de la commune d'Aubière, datée du 23 août 1795, qui déclenche tout.

Dans cet écrit, les Villevaud, père et fils, situent l'emplacement de leur domicile, donnant sur le « *quartier des Remacles, confiné par la rue publique de nuit* ⁴ et une branche du ruisseau de midi, et joignant ladite branche de ruisseau de la longueur de quarante-deux pieds qui sépare leur bâtiment et un chemin public. »

Ils avouent désirer faire un escalier « *qui prendrait son commencement au bord du chemin public de la largeur de cinq pieds et supporté par une voûte au-dessus la largeur de la branche de ruisseau, de la hauteur de sept pieds et huit de large du côté du bâtiment desdits Villevaud, ce qui ferait un lavoir à l'usage de tous les citoyens habitant dans le bourg d'Aubière, qui serait à l'abri dans les temps de pluie.* »

Malins, ils prévoient tout, même un service public, mieux : « *le tout fait à leurs frais, et même construire un passage pour aller audit lavoir de trois pieds de large au long de leur bâtiment. Ce qui ferait un grand avantage aux citoyens habitant de la commune d'Aubière.* » Tu parles !

Les membres Conseil général de la commune d'Aubière en salivent à l'avance !

Ces deux-là pensent à tout et prient les membres citoyens du conseil de : « *nommer deux commissaires pour faire l'alignement et de connaître le grand avantage du lavoir qui sera en commun entre tous les habitants du bourg d'Aubière, et de faire l'estimation de l'avantage desdits exposants pour savoir si égal à la dépense de la construction.*

Fait le 6 fructidor l'an 3 de la République française une et indivisible. » Signé : Villevaud fils.

Nomination de deux commissaires

La réflexion de l'administration municipale ne dure pas, dès les vendanges faites et le vin encavé, ces membres se réunissent, le 12 novembre 1795 : « *Vu par nous membres de l'administration municipale de la commune d'Aubière, la pétition ci-contre de Pierre Villevaud, que la construction qui nous présente à faire à l'avantage des habitants de notre commune, avons nommé les citoyens Jean Alligros, maître masson, et le citoyen Antoine Montel, expert-géomètre, tous deux habitant de cette commune pour commissaire à l'effet de faire la vérification du lieu que ledit Villevaud prétend à faire la construction et d'examiner si elle est à l'avantage ou contraire aux habitants de notre commune et faire une estimation de l'avantage et d'utilité et de ladite construction à l'égard dudit Villevaud,*

¹ - « Ramaclé » : C'est le docteur Casati, qui le premier a baptisé les escaliers enjambant le béal des Ramacles de ce nom, au tout début du XX^{ème} siècle. Nous l'adoptons volontiers.

² - Comme nous l'avait raconté avec force documents Marie-José Chapeau dans un long article « Maisons Bayle-Villevaud : deux siècles d'histoire », paru dans les numéros 55 et 56 de *Racines Aubiéroides*, en 2004.

³ - Jean et Pierre Villevaud, père et fils ! Le seul Pierre fils de Jean Villevaud vivant en 1795, serait né en 1788 ! Donc, je pense qu'il faut lire : Pierre et Jean, père et fils. Il s'agit de Jean Villevaud, né en 1768, fils de Pierre et d'Isabeau Gioux, marié le 4 février 1783 à Marie Bourcheix.

⁴ - En 1795, toutes les maisons appuyées contre les remparts et assises sur les fossés du bourg, ne sont pas construites. Beaucoup le seront dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Il est donc vraisemblable qu'une impasse devait longer la maison Villevaud du côté ouest, et devait rejoindre l'impasse des Lavandières que nous connaissons. Il ne s'agit pas de la rue Charras actuelle.

et feront un rapport pardevant nous afin de terminer par une délibération de l'administration de la commune, à faire ou non ladite construction.

Fait à la maison commune d'Aubière, le 21 brumaire an quatre de la République française une et indivisible. »

Signés : Montel, adjoint ; Cassière, agent ; Cussat, maire.

[En marge :]

« Par arrêté du 27 messidor an six (15 juillet 1798), l'administration municipale a maintenu lesdits Villevaud dans la jouissance et possession de l'escalier ci-dessus nommé. »⁵

Pour copie, signé : Vergne, secrétaire du conseil municipal.

Descriptif des travaux à réaliser

Enfin, en date du 15 novembre 1795, le procès-verbal des commissaires nommés par l'administration municipale du canton d'Aubière détaille les travaux : « Nous, Antoine Montel, arpenteur géomètre, et Jean Alligros, maître masson, habitant de la commune d'Aubière, nommés commissaires suivant l'arrêté de l'administration municipale de la commune d'Aubière, en date du 21 du présent (11 novembre), à l'effet de faire la vérification d'une construction que Pierre Villevaud prétend faire suivant la pétition par lui présentée à l'administration ;

Nous sommes transportés où étant le bâtiment dudit Villevaud, à l'effet de procéder à la vérification de la construction que ledit Pierre Villevaud prétend faire au-dessus la largeur d'une branche du ruisseau, qui sépare le bâtiment dudit Villevaud avec un chemin public.

Nous avons observé que ledit bâtiment est de la longueur de quarante-deux pieds au long de ladite branche du ruisseau et le lit dudit ruisseau de neuf pieds de large et le chemin public a la distance de 12 pieds à partir dudit bâtiment y compris la largeur de ladite branche du ruisseau, et nous donnons notre avis pour la chose public (sic) suivant ce qui sera énoncé ci-après.



Avec cette carte postale, on comprend mieux ce que la Municipalité demande à Pierre Villevaud, même si les travaux décrits ici ont eu lieu plusieurs dizaines de mètres en direction du kiosque à musique que l'on aperçoit au fond de l'image.

⁵ - On peut supposer, à juste titre, que l'escalier est construit à cette date-là.

1° Ledit Villevaud commencera la construction de son escalier de cinq pieds de large au bord du chemin qui aura huit de large du côté dudit bâtiment et supporté par une voûte de six pieds demie de hauteur, et sera construit un lavoir au-dessous de ladite voûte qui sera en commun entre tous les habitants de la commune d'Aubière. Et il sera placé audit lavoir aux frais dudit Villevaud, trois pierres de taille en bonne forme de deux pieds chacune au-dessous de ladite voûte.

2° Ledit Villevaud construira un passage de deux pieds de large pour aller audit lavoir au long du mur de son bâtiment, qui prendra son commencement au coin du côté de nuit, sans rien déranger au canal de la planche actuellement existante et formera un petit canal pour donner coulant des eaux qui le couvrira d'une pierre de taille.

3° Construira aussi des lavoirs de pierre brute à la distance de quatre pieds en quatre pieds au bord dudit passage de deux pieds.

4° Fera graver à son mur à côté du lavoir en gros caractères de lettre initiale les mots suivant "LAVOIR EN COMMUN ENTRE TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE D'AUBIERE". Lesdites constructions énoncées au-dessus à l'avantage de la commune, nous l'estimons à la valeur égale de l'utilité et à l'avantage dudit Villevaud. Lesdites constructions énoncées ci-dessus marquées par des piquets que nous avons plantés.

Fait le vingt-quatre Brumaire l'an quatre de la République française une et indivisible.

Ledit Alligros déclare ne savoir signer de ce enquis. »

Signé : Montel, adjoint commissaire.

Les Villevaud ont bien manœuvré en proposant eux-mêmes cette solution (à leurs frais) pour mettre un pied, à jamais les premiers, sur la place des Ramacles !

Source : Archives communales d'Aubière.

Rappelons, c'est le moment, le contentieux qui surgit entre Guillaume Bayle, la mairie d'Aubière et la Préfecture.

Ainsi écrivait Marie-José Chapeau, en 2004 : « ...A cette époque les maisons qui bordaient la place des Ramacles ne sortaient pas directement sur la place, probablement à cause des murailles d'Aubière.

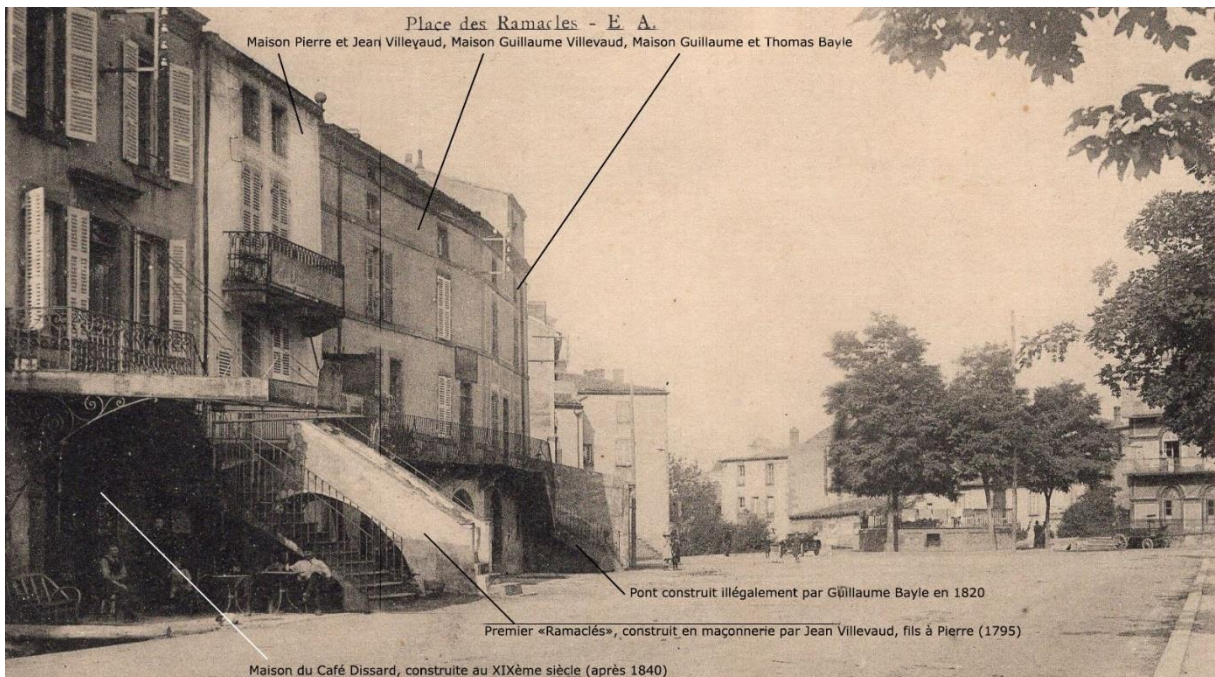
Les habitants devaient sortir de chez eux par les impasses situées dans le bourg d'Aubière. Les propriétés dont nous parlons avaient comme dégagement ce qui est actuellement l'impasse des Lavandières, plus une porte toujours existante, sortant de la vieille maison, dans ce qui est actuellement l'Impasse Saint-Joseph.

En 1819, Guillaume Bayle construisit un pont (extrêmement discret) qui lui permettait de sortir directement sur la place des Ramacles, malgré la réticence des autorités qui finissent par accepter le fait accompli, reconnaissant que des sorties directes sur la place étaient nécessaires, mais lui demandèrent une indemnité au profit de la Fabrique d'Aubière.

Dans l'échange de courrier qui a suivi, entre la Municipalité d'Aubière et la Préfecture de Clermont, cette dernière reconnaissait que Guillaume Bayle n'avait pas été correct avec le Maire, bien qu'on lui donnât l'autorisation demandée pour ses constructions de pont : « Beaucoup de rodomontades auprès du Maire, quoique le respect soit dû à l'autorité... »



En 2003, la maison de Guillaume Villevaud (à gauche 2 cuvages) et la maison Guillaume Bayle (la plus haute avec le petit « ramaculé » contre le poste de police, à droite)



Carte postale vers 1925 (annotée par Pierre Bourcheix)



La maison de Pierre et Jean Villevaud avec le premier « ramaclé », vers 1920

© 2023 – Pierre Bourcheix